



GUIDE D'UTILISATION

Page	Article	§	Désignation
1/2			Sommaire
3	1		Engagements
3	"	§.1.1	Qui peut participer à cette compétition
3	"	§.1.2	Cas d'affiliation d'un autre CSD
3	2		Compétition
3	"	§.2.1	Comment se déroule la compétition
3	"	§.2.2	En féminin
3	"	§.2.3	En masculin
3	"	§.2.4	Utilisation des boules
3	"	§.2.5	Marque autocollante et marques interdites
3	"	§.2.6	Les interdits sur l'aire de jeu
3	3		Composition d'équipe, joueur (se) étranger (ère)
3	4		Tirage au sort des rencontres
3	"	§.4.1	Eliminatoires
3	"	§.4.2	Définition des catégories
4	"	§.4.3	Déroulement des matchs sur 2 ou 4 pistes
4	5		Déroulement de la compétition
4	"	§.5.1	Echauffement
4	"	§.5.2	Tirage au sort passage des joueurs (ses)
4	"	§.5.3	Ordre de passage suivant quillier et équipes
4/5	"	§.5.4	Les ½ finales et finales
5	"	§.5.5	Alternance entrée en jeu, sanction si équipe incomplète
5	"	§.5.6	Marquage des jets nuls, annulation de la marque
5	6		Nettoyage des pistes
5/6	7		Jets annulés, annulation de la marque
6	8		Avertissements-expulsions
6	"	§.8.1	Les paragraphes précédents
6	"	§.8.2	Carton rouge
6	"	§.8.3	Pénalités pour le carton rouge
6	9		Attribution des points
6	"	§.9.1	Les points joueurs, joueuses
6	"	§.9.2	Les points équipes.
6	"	§.9.3	Les points bonus
6/7	"	§.9.4	Les jets en Or
7	10		Qualification internationale
7	11		Remplacement des joueurs et joueuses
7	"	§.11.1	Remplacement autorisé
7	"	§.11.2	Remplacement pendant la durée d'un jeu
7	"	§.11.3	Arrêt du temps sur blessure d'un (e) joueur (se)
7	"	§.11.4	Autorisation de sortie de l'aire de jeu pour un(e) joueur (se)
7	12		Dates et horaires des matches
8	13		Licences
8	"	§.13.1	Cas de non présentation de licence
8	"	§.13.2	Notification absence de licence et amende
8	14		Arbitrage
8	"	§.14.1	Arbitrage match de qualification
8	"	§.14.2	La feuille de match des qualifications
8	"	§.14.3	Arbitrage ½ finales et finales
8	"	§.14.4	Frais d'arbitrage
8	"	§.14.5	Le CSD organisateur à la responsabilité de :
8/9	"	§.14.6	Les feuilles de matches pour les ½ et finales
9	"	§.14.7	Un coach en tenue sportive
9	"	§.14.8	En cas de présence d'un arbitre
9	15		Remise de match
9	"	§.15.1	Cas de force majeure pour remise de match
9	"	§.15.2	Défaillance des pistes
9	"	§.15.3	Avancement horaire de match
9	"	§.15.4	Report de match par un club
9	"	§.15.5	Report de match par la CTN

FFBSQ COUPE DE FRANCE FEMININE ET MASCULIN CN NBC

RÈGLEMENT TECHNIQUE, SPORTIF et DISCIPLINAIRE

La Coupe de France "Féminine" et "Masculin" relève de la compétence du CN NBC.

La Coordination Technique Nationale recueille les engagements, procède au tirage au sort des rencontres, enregistre les résultats et les communique aux clubs engagés et aux diverses personnes concernées (Président du CN NBC, et les membres, Présidents des CSD, sélectionneur national, responsables des calendriers des CSD) etc...

Article 1 Engagements

§.1.1 *Peuvent participer à cette Coupe de France, tous les clubs des CSD affiliés à la FFBSQ CN NBC*

** CSD du Bas Rhin *CSD du Haut Rhin *CSD de Côte d'Or*

En règle avec elle, qui se seront inscrits dans les limites de temps fixées par le formulaire d'engagement envoyé aux clubs par le responsable de la Coordination Technique Nationale et qui se seront acquittés du montant de cet engagement. Montant fixé par le CN NBC.

§.1.2 *En cas d'affiliation d'un autre CSD, le CN NBC se réserve le droit avec le concours de la Coordination Technique Nationale de modifier le présent règlement*

Article 2 Compétition

§.2.1 *Cette compétition, par élimination directe, se déroule par équipe de 4 joueurs (joueuses) plus un(e) remplaçant(e) sur 4 x 30 jets (15 jets plein et 15 jets déblayage) sur un quillier à 2 pistes ou à 4 pistes homologué par le CN NBC. Elle est soumise aux règlements sportifs de la WNBA/WR ainsi qu'au règlement intérieur de la FFBSQ et à ses annexes.*

§.2.2 ***Pour la Coupe de France des féminines.*** *Elle est ouverte et réservée à toutes les joueuses régulièrement licenciées dans un club affilié et engagé dans cette compétition conformément à l'article 1 du présent règlement.*

Seules les joueuses nées avant le 01/01/1962 ont le droit d'utiliser les boules à trous.

Les clubs engagés en Coupe de France féminine sont dans l'obligation de fournir, s'il est nécessaire, les boules à trous.

Un club ne peut engager qu'une équipe.

§.2.3 ***Pour la Coupe de France des masculins.*** *Elle est ouverte et réservée à tous les joueurs régulièrement licenciés dans un club affilié et engagé dans cette compétition conformément à l'article 1 du présent règlement.*

Utilisation obligatoire de boules pleines, les boules à trous sont interdites.

Un club ne peut engager qu'une équipe.

§.2.4 ***Généralités pour les deux catégories.*** *Les boules utilisables pour une rencontre sont celles qui sont dans le réceptacle de retour de boules. Il n'y a pas lieu de se servir d'autres boules. Les boules personnelles, même à trous, sont interdites.*

§.2.5 *Une marque autocollante est autorisée pour identifier le point de départ du joueur (se). Cette marque peut être mise dans l'air de jeu sauf sur la planche de lancement mais elles ne doivent pas laisser de traces une fois retirée.*

Toutes les autres marques : petite quille, bouchon, pièce de monnaie etc sont interdites.

Faire une marque avec les chaussures, est passible d'un carton jaune.

§.2.6 *Il est interdit de laisser des objets, tels, sacs de sport, bouteilles, etc... dans l'aire de jeu ou sur les réceptacles de boules. Ces interdictions s'appliquent au joueur (se) aussi bien qu'à l'entraîneur ou au soigneur.*

Article 3 Composition d'équipe

Un(e) seul(e) joueur (se) de nationalité étrangère est autorisé à évoluer comme titulaire. Néanmoins en cas de remplacement, un(e) joueur (se) étranger (ère) peut être remplacé(e) par un(e) autre joueur (se) étranger (ère).

Article 4 Tirage au sort des rencontres

§.4.1 *S'il n'y a pas plus de 32 équipes ou si le nombre d'inscrits n'est pas divisible pour entrer directement en 32ème, 16ème ou 8ème de finale, un tour préliminaire sera effectué.*

Les clubs évoluant en National 1 entrent en compétition à partir des 8^{èmes} de finale.

§.4.2 *La catégorie d'un club est définie par la division où évolue l'équipe première de ce club.*

En cas d'opposition entre un club de National 1 et un club de division inférieure, le club de National 1 se déplacera, à moins que les 2 clubs jouent sur le même quillier, dans ce cas, le club de division inférieure, débutera sur la piste 1 où 1 et 3.

- §.4.3 *Les matchs se dérouleront sur 2 ou 4 pistes en fonction de la capacité du quillier du club qui reçoit et du nombre de matchs ce jour-là. Sur un quillier à 4 pistes, un match seul se dispute automatiquement sur les 4 pistes. Dans le cas de 2 matchs le même jour sur le même quillier, ils se disputeront soit l'un derrière l'autre sur les 4 pistes ou en même temps, un joueur de chaque équipe par tour. (Ce sera le club d'appartenance du quillier et la Coordination Technique Nationale qui décideront)*

Article 5 **Déroulement de la compétition (sauf pour les 1/2 finales et finales)**

Elle se joue entre 2 équipes de 4 joueurs (ses) plus le (la) remplaçant(e) sur 4 x 30 jets (15 plein et 15 déblayage) Opposition directe entre joueur (se) de chaque équipe avec attribution de points

- §.5.1 *Il y a 5 mn d'échauffement par joueur (joueuse), sauf pour le (la) remplaçant(e) qui entre en cours de partie. Les jets d'échauffement font partie intégrante de la rencontre. Si un joueur (se) se blesse pendant l'échauffement, c'est le (la) remplaçant(e) qui prend sa place. Le (la) remplaçant(e) effectue les derniers jets restants dans le temps imparti.*

- §.5.2 *Chaque équipe donne la liste des 4 joueurs (joueuses) titulaires et du remplaçant(e) accompagnée des licences 25 minutes avant le début de la rencontre. Le (la) capitaine de chaque équipe devra se faire connaître.*

Le tirage au sort pour l'ordre de passage des joueurs (ses) est fait par le club recevant sous contrôle du capitaine de chaque équipe.

Dès que l'ordre de passage des joueurs (ses) est effectué, il sera mentionné au tableau de marquage et sur la feuille d'arbitrage ou sur le tableau de marquage électronique. Idem pour le (la) capitaine adjoint(e) et le remplaçant (e).

Le (la) capitaine est à marquer d'une croix, le (la) capitaine adjoint(e) de deux croix. Ces deux personnes devront être obligatoirement des participants de l'équipe.

Il n'y a plus possibilité de modifier l'ordre de passage des joueurs (ses) après le tirage au sort.

- §.5.3 **a) Ordre de passage sur les quilliers à 2 pistes: 1.2 1.2 / 2.1 2.1**

Les joueurs (joueuses) du club recevant commencent tous (toutes) sur la piste 1 suivant le tirage de l'ordre de passage.

Les joueurs (joueuses) du club visiteur commencent tous (toutes) sur la piste 2 suivant le tirage de l'ordre de passage.

b) Ordre de passage sur un quillier à 4 pistes. 1.2.4.3 - 3.4.2.1 / 2.1.3.4 - 4.3.1.2

Les 2 premiers (ères) joueurs (joueuses) du club qui reçoit commencent toujours sur les pistes 1 et 3 suivant le tirage de l'ordre de passage. Idem pour les 2 derniers (ères).

Les 2 premiers (ères) joueurs (joueuses) du club qui se déplace commencent toujours sur la piste 2 et 4 suivant le tirage de l'ordre de passage. Idem pour les 2 derniers (ères).

c) Ordre de passage sur un quillier à 4 pistes, pour le cas où deux matchs se disputent en même temps, 1.2.4.3 – 2.1.3.4 pour un match 3.4.2.1 – 4.3.1.2 pour l'autre match. Tirage au sort entre les deux équipes qui reçoivent pour désigner celle qui débute sur la piste 1 et l'autre la piste 3.

Match piste 1/2

Pour l'équipe recevant désignée pour débiter sur la piste 1 tous les joueurs (ses) débutent piste 1

Pour l'équipe visiteuse désignée pour débiter sur la piste 2 tous les joueurs (ses) débutent piste 2

Match piste 3/4

Pour l'équipe recevant désignée pour débiter sur la piste 3 tous les joueurs (ses) débutent piste 3

Pour l'équipe visiteuse désignée pour débiter sur la piste 4 tous les joueurs (ses) débutent piste 4

- §.5.4 **Les ½ finales et finales**

Les ½ finales et finales de la Coupe de France "masculin" et "féminin" se jouent sur le même quillier à 4 pistes lors d'un week-end.

Depuis 2012, il y a une alternance pour le lieu : dans l'ordre suivant : Bas-Rhin, Haut-Rhin, Côte d'Or.

La date est fixée par le CN NBC. Le quillier sera désigné par le CSD concerné en début de saison.

Le CSD où se déroule cette compétition a la responsabilité de l'organisation.

Le tirage des ½ finalistes se fera lors d'une réunion du CN NBC ou d'une manifestation nationale (inter région, Challenge des présidents, match de national) Les ½ finales "féminine" et "masculin" se joueront dans l'ordre suivant :

En 2014 1er match masculin, 1er match féminin, puis 2ème match masculin, 2ème match féminin.

En 2015. 1er match féminin, 1er match masculin puis 2ème match féminin, 2ème match masculin.

L'alternance se fera donc tous les ans.

Avant les rencontres un tirage au sort sera effectué pour savoir quelle équipe débutera sur pistes 1 et 3 suivi par le tirage au sort concernant l'ordre de passage des joueurs (ses) des équipes en opposition directe toujours sous le contrôle d'un arbitre.

Les 2 premiers (ères) joueurs (ses) du club considéré comme recevant commencent toujours sur les pistes 1 et 3 suivant le tirage de l'ordre de passage. Idem pour les 2 derniers (ères).

Les 2 premiers (ères) joueurs (ses) de l'autre club commencent toujours sur la piste 2 et 4 suivant le tirage de l'ordre de passage. Idem pour les 2 derniers (ères).

Les matches se dérouleront le samedi dans l'ordre suivant :

11h00 : première ½ finale "masculin" ou "féminin" selon l'alternance

13h00 : première ½ finale "féminine" ou "masculin" selon l'alternance

15h00 : deuxième ½ finale "masculin" ou "féminin" selon l'alternance

17h00 : deuxième ½ finale "féminine" ou "masculin" selon l'alternance

Le dimanche auront lieu les finales dans l'ordre suivant :

9h00 : Match pour la 3ème et 4ème place "masculin" ou "féminin" selon l'alternance

11h00 : Match pour la 3ème et 4ème place "féminine" ou "masculin" selon l'alternance

13h00 : Finale "masculin" ou "féminin" selon l'alternance

15h00 : Finale "féminine" ou "masculin" selon l'alternance

§.5. 5 **L'alternance des entrées en jeu** doit être respectée, la compétition doit se dérouler en continuité, il n'y a pas de délai d'attente pendant un match. Chaque joueur (joueuse) doit être présent(e) au moment de son entrée en piste comme prévu par le tirage au sort. Si tel n'est pas le cas, le (la) remplaçant(e) doit entrer en jeu, et le (la) joueur (joueuse) absent(e) ne peut plus participer à la rencontre.

Une équipe ayant aligné moins de 4 joueurs aura match perdu.

Article 6 Nettoyage des pistes pour les ½ finales et finales

Le nettoyage du plateau doit se faire avant chaque match. Un balai imbibé d'un peu de produit est suffisant. Décision adoptée à l'unanimité par le CN NBC le 08 Septembre 2013.

Article 7 Les jets annulés, annulation de la marque

Les jets dits "annulés" sont ceux qui suivent un avertissement, soit donné par l'arbitre, soit affiché au tableau électronique. Ils seront à reporter dans la colonne "Observations".

Rappel : dans ce cas, en déblayage le jeu continue sur les quilles restantes.

IMPORTANT : se rangent aussi dans la catégorie des jets dits "annulés" :

Les jets nuls avant le lancer de la boule, carton jaune/rouge = annulation du jet suivant

- les jets suivant un premier avertissement suite au comportement antisportif du joueur (joueuse)
- suite à contestation
- suite à des manifestations bruyantes du joueur (joueuse) ou même de son entraîneur
- suite à la contestation de la décision arbitrale
- suite à des mauvais gestes

Tous ces jets seront donc équivalents à 0 point.

Dans le déblai, les quilles sont remises en place si le jet a été effectué.

Il est interdit de :

- entrer en contact avec le sol de l'aire de lancer ou de l'aire de jeu avec son genou, sa main ou avec la boule avant de la lancer. En cas de chute, il n'y a pas de carton jaune.
- faire partir la boule à côté de la planche de lancer
- lancer directement la boule sur la piste: la boule doit obligatoirement quitter la main du joueur sur la planche de lancer
- prendre appui contre le mur latéral
- prendre appui sur le réceptacle de boules
- De faire usage de deux boules en même temps, donner une boule à l'entraîneur pour qu'il l'essuie pendant que le joueur lance une autre boule.
- d'utiliser son maillot pour nettoyer les boules
- faire usage d'aérosol
- de simuler un jet sans lancer de boule, ceci dès l'entrée du joueur sur l'aire de jeu.
- consommer des boissons alcoolisées sur les pistes ou aux tables de marquage
- fumer ou vapoter dans les quilliers

Toutes ces interdictions rentrent dans la catégorie des infractions.

Ces cas d'infractions relèvent tous :

- du carton jaune lors de la première infraction,
- du carton jaune/rouge lors de la deuxième infraction, et qui entraîne l'annulation de la marque

La Coordination Technique Nationale rappelle que ce marquage devra être repris dans la colonne observations.

Article 8 **Avertissements - Expulsions**

§.8.1 **Les paragraphes précédents** ont décrit de multiples cas d'annulations de la marque qui se rangent tous dans la catégorie des "avertissements" pénalisés par le carton jaune/rouge.

En cas de récidive, de persistance dans l'attitude antisportive, de cas d'alcoolisme sur les pistes, a fortiori de cas d'ébriété sur les pistes etc., l'arbitre aura recours au carton rouge, donc signifiant l'expulsion du joueur (se), entraîneur, dirigeant. Le responsable de la Coordination Technique Nationale, au vu des annotations sur les feuilles de match, et du rapport de l'arbitre, avertira le responsable de la commission de discipline du CN NBC, afin que des mesures disciplinaires soient prises pour réprimer ce genre d'abus.

Tout litige, porté à la connaissance de la Commission de Discipline du CN NBC sera traité en réunion par les membres de cette commission

§.8.2 **Carton rouge.** Un joueur (se) expulsé (carton rouge) **ne peut pas être remplacé**, mais les quilles et les points qu'il aura acquis avant son expulsion seront comptabilisés sur la feuille de match.

Un entraîneur expulsé (carton rouge) ne pourra plus intervenir pour le reste de la compétition.

Pour le carton rouge, donc expulsion du joueur (se) ou de l'entraîneur, du dirigeant, pendant la compétition ou après la sortie des pistes, dans ces deux cas (le joueur ou l'entraîneur et si l'entraîneur est également joueur ou dirigeant, le fautif sera **immédiatement suspendu** et dans l'attente du jugement qui sera rendu lors de la réunion de la Commission de Discipline du CN NBC. Cette réunion se tiendra dans les 15 jours qui suivent la signification des faits. (Voir article 22 Litiges §.22.2 du présent règlement.

§.8.3 **Pénalités pour le carton rouge.** Le fautif est suspendu **immédiatement 15 jours** de toutes compétitions, départementale, régionale, nationale et de son rôle de dirigeant, il sera en attente de la décision de la Commission de Discipline du CN NBC qui se réunira dans un délai les 15 jours. Elle se prononcera sur les faits reprochés à la lecture du rapport de l'arbitre et de la feuille de match communiqués par la CT du CN NBC ou du rapport envoyé par une personne autorisée (voir article 12, §.12.1.5 du règlement Technique, Sportif et Disciplinaire du CN NBC) et après avoir entendu le fautif (ve).

Article 9 **Attribution des points**

Lors du match, sont attribués:

Les points joueurs les points équipe les points bonus les points match

§.9.1 **Les points joueurs (joueuses)**

Le (la) joueur (joueuse) qui réalise le meilleur score sur une série de 30 jets

(15 plein et 15 déblayage) en confrontation directe avec son adversaire marque : **1 point joueur**

En cas d'égalité sur une série de 30 jets, chaque joueur (joueuse) marque : **0,5 point joueur**

Possibilité pour un(e) concurrent(e) de marquer un maximum de : **4 points joueur**

Et au minimum : **0 point joueur**

§.9.2 **Les points équipe**

Chaque joueur (joueuse) qui remporte plus de 2 points sur 4 x 30 jets rapporte : **1 point équipe**

En cas d'égalité de points joueur (joueuse) 2 à 2, c'est celui (celle) qui a renversé

le plus de quilles qui marque :

1 point équipe

En cas d'égalité de point joueur (joueuse) 2 à 2 et de quilles renversées entre les 2 joueurs (joueuses) chacun(e) marque :

0,5 point équipe

Possibilité pour une équipe de marquer un maximum de :

4 points équipe

Et au minimum :

0 point équipe

§.9.3 **Points supplémentaires ou points bonus**

L'équipe qui a renversé le plus de quilles au total final est créditée de :

2 points bonus

En cas d'égalité de quilles au total final entre les deux équipes, chaque équipe est créditée de :

1 point bonus

Le vainqueur du match sera l'équipe qui marque le plus de points équipe au récapitulatif, points bonus inclus

En cas d'égalité de points équipe, bonus inclus, seront pris en compte les points joueurs (joueuses) de façon décroissante

En cas d'égalité de points équipe bonus inclus et points joueurs (joueuses), il y aura les jets en or.

§.9.4 **Les jets en or**

Si la rencontre se déroule sur 2 pistes, le dernier joueur (joueuse) de chaque équipe ou si la

rencontre se déroule sur 4 pistes, les deux derniers joueurs (es) de chaque équipe, seront amenés à

jouer chacun 3 boules dans le jeu plein sur la piste ou il ont terminé le match. C'est toujours le joueur (joueuse) en opposition situé sur la piste de gauche qui débute. Soit piste 1 et 3.

L'équipe qui réalise le plus de quilles lors de ces lancers remporte le match.

Si à la fin de ces 3 lancers il y a toujours égalité, les mêmes joueurs échangeront les pistes avec leurs adversaires et joueront encore 3 jets chacun. Il faudra, si les égalités persistent, permuter de pistes tous les 3 jets,

L'équipe qui l'emporte aux jets en Or gagne le match.

L'équipe qui gagne marque :

2 points match

L'équipe qui perd marque :

0 point match

Article 10

Qualification internationale

Deux équipes ont le droit de participer à la coupe NBC.

La première qualifiée est l'équipe qui remporte la Coupe de France "masculin" ou "féminine"

Si le vainqueur se désiste, la priorité sera donnée au finaliste, si le finaliste se désiste ce sera le troisième et si le troisième se désiste ce sera le quatrième qui sera appelé pour disputer la coupe NBC.

La deuxième qualifiée est l'équipe qui a terminé troisième de la plus haute division de championnat national ou en remplacement la quatrième ou cinquième du dit championnat national.

Un club qualifié pour la Coupe du Monde ou la Coupe d'Europe ainsi que pour la Coupe NBC, a le choix de participation.

Ces compétitions se déroulent dans la même année et en même temps.

Article 11

Remplacement des joueurs (joueuses)

§.11.1 *Comme précisé (article 5, §.1,2,5) et conformément aux règlements sportifs de la discipline NBC / WNBA / WB, applicables à la coupe de France, il y a un remplacement autorisé, lors du match, la compétition englobant les boules d'échauffement. Le (a) remplaçant (e) figure obligatoirement sur la liste des 5 joueurs (ses) remise avant le début de la rencontre. Il ou elle peut entrer en jeu à n'importe quel moment de la partie, avec l'autorisation de l'arbitre.*

§.11.2 *Si le remplacement a lieu pendant la durée d'un jeu, les deux capitaines ou capitaines adjoints **l'arbitre en demi-finale et finale** feront arrêter les chronos de tous les joueurs (ses) en piste, pour présenter le changement, les deux joueurs (ses) étant en bout de planche, et donner l'ordre de reprise du jeu. Si le remplacement a lieu à la fin d'un jeu, il y aura présentation du remplacement avant que les joueurs (ses) ne changent de piste.*

Le ou la remplaçant (e) prend obligatoirement à son compte les jets déjà effectués par son ou sa coéquipier (ère), sauf les avertissements: carton jaune, carton jaune/rouge.

*Un joueur (se) expulsé (e) (carton rouge) **ne peut pas être remplacé(e)**. Mais les quilles et les points qu'il ou elle aura acquis avant son expulsion seront comptabilisés.*

§.11.3 *Sur blessure, un(e) joueur (se) peut demander l'arrêt du temps de jeu. Le temps autorisé sur blessure est de 10 minutes indivisibles. Un seul arrêt pour blessure est autorisé par joueur (se) S'il reprend la compétition avant les 10mn, sur un nouvel arrêt, il (elle) pourra se faire soigner avec l'autorisation de l'arbitre, mais le temps ne sera pas arrêté, et s'il y a sortie du joueur (se), il (elle) doit être remplacé (e) immédiatement. Remplacement Idem qu'au (§.8.2)*

§.11.4 *Un joueur (se) peut quitter l'aire de jeu pour satisfaire un besoin naturel. Il ou elle doit, bien entendu, en aviser l'arbitre ou les capitaines Il (elle) n'a pas, comme dans le cas d'une blessure, dix minutes pour reprendre le jeu, le chrono n'est pas arrêté. Une fois les 12 minutes réglementaires écoulées, le joueur (se) doit arrêter, qu'il (elle) ait terminé ses 30 jets ou non. Les autres joueurs (ses) ne tiennent pas compte de l'interruption et continuent leur jeu sur leur piste. Pour le cas où le (la) joueur (se) effectue sa demande auprès de l'arbitre pendant un changement de piste, son chrono sera remis en marche à l'ordre de mise en jeu de l'arbitre ou des capitaines, que le joueur (se) ait réintégré sa place ou non.*

Article 12

Dates et horaires des matchs

Les rencontres doivent avoir lieu aux dates et horaires fixés par la Coordination Technique Nationale sur les documents envoyés à chacun des clubs participants après les tirages au sort des rencontres.

Un avancement d'horaire de match est autorisé avec accord entre les deux clubs, signifié et autorisé par la Coordination Technique.

Si tel n'est pas le cas voir les conséquences (Voir article 12, §.12.3 du présent règlement)

Article 13 Licences

Les licences sont à présenter en même temps que la liste des joueurs (joueuses) participants à la rencontre, remplaçant (e) inclus(e)

- §.13.1 *En cas de non présentation de sa licence, le joueur (se) devra fournir un justificatif d'identité. (Carte d'identité, passeport, permis de conduire). Un justificatif présenté sous forme de photo, messagerie électronique ou autre ne sera pas accepté.
En cas de non présentation de licence, ou de justificatif officiel, le joueur **ne pourra pas participer à la compétition.***
- §.13.2 *Cas de présentation de justificatif officiel, en remplacement de la licence, la Coordination Technique sera informée, et elle vérifiera la validité de la licence. En cas de non validité, le joueur ou la joueuse sera déclassée, et son résultat sera déduit du total réalisé par son équipe, le club devra en cas de podium rendre les récompenses qui auront été attribuées.
En tout état de causes, le (a) joueur (se) et son club seront passibles d'une amende pour non-respect du règlement disciplinaire de la FFBSQ. (Voir article 21 amendes du présent règlement)*

Article 14 Arbitrage.

- §.14.1 *En principe pour tous les matches de qualification, jusqu'au quart de finale inclus, il n'y a pas d'arbitre désigné, ce sont les capitaines d'équipe qui sont chargés du bon déroulement des matches.*
- §.14.2 *La feuille de match est fournie par le club recevant, elle sera uniforme et non-personnalisée.
Pour remplir la feuille ; (Voir la procédure Article 5 déroulement de la compétition § 5.2 du présent règlement)
La feuille de match doit être signée par les 2 capitaines à la fin du match, dès que les résultats définitifs sont inscrits et que les réserves ou réclamations éventuelles auront été écrites de façon lisible dans la colonne observation et contresignées par les 2 capitaines.
La feuille de match doit être expédiée avant 8 heures le lendemain du match au responsable de la Coordination Technique Nationale par l'équipe qui reçoit. (Voir article 22 amendes du présent règlement)
Aucune réclamation ou réserve ne pourra être formulée après envoi de la feuille de match
Le responsable de la Coordination Technique à la lecture des événements notifiés sur la feuille de match (S'il y a réserves ou réclamations) se reportera à (L'article 22 Litiges) du présent règlement.*
- §.14.3 **Arbitrage pour les ½ finales et finales**
*Les arbitres sont désignés par le CSD organisateur, qui établit un planning d'arbitrage pour les demi-finales et finales de la coupe de France.
L'arbitrage doit être assuré par un arbitre international, national ou à défaut départemental
Un arbitre principal sera désigné, il devra être présent au minimum 30 minutes avant le début de la compétition, dont il aura à assurer le bon déroulement avec ses adjoints.
Deux arbitres doivent officier à chaque prise de poste, ils sont chargés de toutes les tâches qui incombent à leur fonction.
Les arbitres devront également assurer la surveillance du tirage au sort des ordres de passage effectué par le CSD organisateur en présence des capitaines de chacune des équipes.*
- §.14.4 *Les frais d'arbitrage, fixés annuellement par CN NBC, ainsi que les frais de déplacement éventuels de l'arbitre, (du domicile au lieu de rencontre) sont à la charge du CSD organisateur*
- §.14.5 *Le CSD organisateur a la responsabilité ;
Des travaux de secrétariat, affichage des résultats, mise à jour des ordres de passage etc..
Il fournit les feuilles de match, rentre les résultats, il envoie la totalité des résultats avant 8h00 le lendemain de la finale au Responsable de la Coordination Technique Nationale, au Président du CN NBC, aux membres du comité NBC, aux Présidents des CSD qui seront chargés de les transmettre aux clubs de leur CSD respectif.*
- §.14.6 **Feuille de match Pour les ½ finales et finales c'est au CSD organisateur de s'en occuper.**
*La feuille de match doit impérativement comporter et de façon lisible, les noms, prénoms, numéros de licence des joueurs (joueuses) titulaires et du (de la) remplaçant(e) inscrit(e) d'après la liste donnée avant le début de la rencontre et suivant le tirage au sort des ordres de passage.. La fonction de capitaine doit être signalée, avant le début de la rencontre, sur la liste fournie, sur le tableau et sur la feuille de match à côté du nom du joueur remplissant cette fonction. Idem pour le (la) capitaine adjoint(e)
La feuille de match doit être signée par les 2 capitaines et l'arbitre à la fin du match, dès que les résultats définitifs sont inscrits et que les réserves ou réclamations éventuelles auront été écrites de façon lisible dans la colonne observation et contresignées par les 2 capitaines, et par l'arbitre*

En cas de réserves ou réclamations sur une feuille de match, lors des demi-finales et finales L'arbitre, en connaissance du règlement, ou en reposant sur le règlement de cette compétition prendra la décision qui s'impose ou s'il a un doute il pourra en référer au responsable de la Coordination Technique du CN NBC, ou s'il y a faute grave en référer directement au responsable de la Commission de Discipline du CN NBC qui prendra immédiatement la décision qui s'impose, si le problème survient lors de la journée des demi-finale le samedi, ceci afin de pouvoir continuer la compétition le dimanche en toute logique et si ceci se passe le dimanche lors des finales de pouvoir faire le classement final sans hésitation. Quoi qu'il en soit la feuille de match devra parvenir avec le rapport de l'arbitre aux responsables des deux Commissions afin que les sanctions soient clairement signifiées aux responsables des actes répréhensibles. (Voir article 22 et 23 du présent règlement) Cependant aucune réclamation ou réserve ne peut être formulée par un joueur (se) ou une équipe après la signature de la feuille de match, par contre un arbitre est autorisé à la faire si des problèmes se produisent après que cette feuille soit signée.

- §.14.7 *Un coach en tenue sportive peut intervenir derrière un (e) joueur (se) à tout moment, avec l'autorisation de l'arbitre. Mais dès qu'il quitte le (a) joueur (se) en cours de jeu ou à la fin du jeu en cours (30^e jet, 60^e, 90^e jets), ce sera de façon définitive pour toute la durée du match du joueur(se) concerné (e). Il n'y aura plus de nouvelle entrée d'un coach derrière ce (tte) joueur (se). Le coach ne pourra pas intervenir derrière un (e) autre joueur (se) lors du même tour Pour plus d'infos (Se reporter aux § 7.7.1 à 7.7.5 du Règlement Technique et Sportif du CN NBC)*
- §.14.8 *En cas de présence d'un arbitre, les entraîneurs peuvent être sanctionnés par un carton jaune. La deuxième sanctions est caractérisée par un carton jaune/rouge. Dans ce cas, l'entraîneur doit quitter son poste et ne peut plus intervenir jusqu'à la fin de la compétition, mais il peut être remplacé au jeu suivant par une autre personne du club.*

Raison possible (liste non exhaustive) :

- *Non-respect des décisions de l'arbitre,*
- *Perturbation du ou des joueurs adverses,*
- *Parle fort, cri, hurle,*
- *Discussion avec les spectateurs*

Article 15 Remise de match

- §.15.1 *Aucune remise de match ne peut être accordée en dehors des cas de forces majeures suivants:*
1. *Verglas, neige, brouillard*
 2. *Épidémie **confirmée par arrêté préfectoral** (Si ce n'est pas le cas match perdu pour l'équipe absente)*
 3. *Accident de trajet*
 4. *Défaillance des pistes*
- §.15.2 *Défaillance des pistes*
- En cas de défaillance momentanée d'une ou plusieurs pistes, si l'arrêt est supérieur à 15 minutes, les joueurs pourront lancer 5 jets sans les quilles, avant de reprendre la rencontre. (Relever les quilles et mettre sur stop).*
- En cas de défaillance irréparable d'une ou plusieurs pistes, la rencontre sera reportée à une date ultérieure fixée par la Coordination Technique Nationale en concertation avec les clubs intéressés La rencontre sera rejouée intégralement.*
- En cas de match à rejouer, le club recevant doit supporter les frais de déplacement de l'équipe visiteuse. (Voir article 21 amendes du présent règlement).*
- Dans le cadre du match à rejouer les clubs ont toute liberté quant à la composition de leur équipe*
- §.15.3 *Un avancement d'horaire de match peut être demandé (voir article 9 du présent règlement) mais si les conditions fixées ne sont pas respectées, le club recevant sera pénalisé d'une amende. (Voir article 21 amendes du présent règlement)*
- Un avancement de match peut être demandé pour des raisons exceptionnelles après l'accord du club adverse et de la Coordination Technique Nationale, le club demandeur sera pénalisé d'une amende. (Voir article 21 amendes du présent règlement)*
- S'il y a avancement de match sans demande préalable ni accord de la CTN les deux équipes auront match perdu.*
- §.15.4 *Le report de match à une date ultérieure à celle prévue n'est pas autorisé*
- §.15.5 *La Coordination Technique Nationale se réserve toutefois le droit de procéder à des reports de matchs dans le cadre de remaniement du calendrier ou par suite d'impératifs à caractère national ou international non prévisibles lors de la programmation des rencontres de Coupe de France.*

Article 16 Forfait

Les équipes sont déclarées forfaits, dans les conditions suivantes:

§.16.1 *Il n'y a pas de carence de temps, sera déclarée forfait l'équipe qui n'est pas présente à l'heure officielle de début de la rencontre fixée par la Coordination Technique Nationale lors de l'envoi des tirages au sort des tours éliminatoires.*

Les équipes doivent se présenter au quillier 25 minutes avant le début de la rencontre. En cas de retard, ou de forfait la sanction encourue se solde par une amende, (Voit article 21 amendes du présent règlement)

§.16.2 *Si une équipe visiteuse est déclarée forfait ou déclare forfait, elle sera pénalisée d'une amende. (Voit article 21 amendes du présent règlement)*

§.16.3 *Si une équipe qui reçoit est déclarée forfait, elle doit en plus de l'amende prendre à sa charge les frais de déplacement de l'équipe visiteuse. (Voit article 21 amendes du présent règlement)*

§.16.4 *Si une équipe qui reçoit déclare forfait dans les délais minima autorisés, (suivant article 14 §.14.1) elle sera pénalisée d'une amende. En dehors des délais minima prévus, (suivant article 13 §.13.3) elle sera pénalisée d'une amende et devra prendre à sa charge les frais de déplacement de l'équipe visiteuse (Voit article 21 amendes du présent règlement)*

Article 17 Déclaration d'un forfait (exemple pour un match qui se dispute à 14h00)

§.17.1 *Un forfait doit être déclaré au plus tard à 20 heures la veille de la date prévue du match, soit 18 heures minimum avant l'heure de début du match pour être enregistré, avec explication des raisons de ce forfait. Les destinataires de ce forfait sont le correspondant du club adverse et le responsable de la Coordination Technique Nationale. Ceux-ci sont tenus d'en accuser réception. S'il y a avancement d'horaire de match il faudra conserver les 18h00 minimum d'écart, s'il y a décalage d'horaire (2 matchs sur le même quillier) la déclaration du forfait est maintenue à 20h00*

§.17.2 *Pour les matchs de coupe de France, en principe il n'y a pas d'arbitre, sauf pour les demi-finales et finales, mais si ceci devenait le cas, l'arbitre prévu pour la rencontre sera prévenu du forfait par l'équipe qui reçoit. Si l'arbitre n'est pas prévenu et qu'il se déplace, les frais occasionnés sont à la charge, suivant le cas de figure, du club qui reçoit ou du club déclaré forfait.*

Article 18 Titres décernés

Le titre de Vainqueur de la Coupe de France est décerné aux catégories:

*"féminine" *"masculin"

Les récompenses:

Remise le dimanche en fin d'après-midi.

Le vainqueur de chaque catégorie reçoit:

Le Challenge plus une grande coupe ou un grand trophée

Le 2ème, 3ème et 4ème une coupe ou un trophée

Des récompenses annexes peuvent être attribuées aux joueurs (joueuses) par le CSD ou le club organisateur.

Article 19 Podium

Lors de la remise des récompenses les joueurs (joueuses) doivent se présenter sur le podium en survêtement ou tenue de sport de leur club respectif.

Les quatre équipes Féminines/Masculines ayant participées à la finale/petite finale seront appelées à se présenter sur le podium

L'absence d'un joueur (joueuse) lors de la remise des récompenses, sera pénalisée d'une amende (Voit article 21 amendes du présent règlement)

Article 20 Tenues sportives

§.20.1 Les joueurs (joueuses) d'une même équipe doivent se présenter sur les pistes en tenue sportive uniforme comportant de façon visible et lisible le nom ou le sigle du club.

§.20.2 La publicité est autorisée, mais la taille de chaque publicité sur la tenue devra être inférieure ou égale à 400 cm². La publicité pour l'alcool ou le tabac est interdite. A savoir que pour les compétitions internationales, coupe du Monde, d'Europe et NBC les publicités sont payantes, Tarif WNBA NBC.

Article 21 Amendes

Nous avons évoqué dans ce règlement tous les cas qui relèvent d'une amende.

Le montant de toutes ces amendes est fixé annuellement par le CN NBC. Il est communiqué à chaque début saison à tous les clubs par le trésorier du CN NBC en même temps que le renouvellement des licences.

Article 21(suite) Une amende devra être réglée dans les huit jours à réception de sa signification par le trésorier du CN NBC, par chèque libellé à l'ordre de FFBSQ CN NBC et envoyée à l'adresse du trésorier du CN NBC.

Article 22 *Discipline*

§.22.1 *Litiges et sanctions*

*Tout litige sera tranché en réunion par la commission de discipline du CN NBC dans les 15 jours qui suivent leur signification et suivant le cas de gravité sera transmis aux organes disciplinaires de première instance et d'appel de la FFBSQ. (Voir **article 11** Discipline, **article 12** amendes et sanctions §.12.1.1 tableau des sanctions et amendes applicables, **article 13** Dopage, §.13.1.5 tableau des règles et sanctions applicables pour usage de produits dopants du Code Mondial Antidopage) du règlement Technique, Sportif et Disciplinaire du CN NBC.*

§.22.2 ***Pour le carton rouge**, le fautif est suspendu immédiatement 15 jours de toutes compétitions, départementale, régionale et nationale et en attente de la décision de la Commission de Discipline du CN NBC qui se réunira dans un délai les 15 jours. Elle se prononcera après avoir pris connaissance des faits reprochés inscrits sur la feuille de match et du rapport de l'arbitre, et après avoir entendu le fautif (ve).*

*La Commission de Discipline se prononcera sur la sanction à appliquer. Cette sanction, suivant la gravité des faits, pourra aller de la suspension de la licence avec interdiction de jeu pour les matches de toutes les catégories de championnat, coupes, tournois, sélections pour une durée de **15 jours à 1 an** (Voir § 12.1.1) du règlement Technique, Sportif et Disciplinaire du CN NBC)*

§.22.3 ***Pour les réserves posées** sur la feuille de match, et contresignées des deux capitaines, les résultats définitifs d'une rencontre seront validés ou invalidés suivant la décision qui sera rendue par la Commission de Discipline du CN NBC.*

Article 23 *Dopage*

§.23.1 *Par l'alcool.*

Tout joueur (se), coach, dirigeant, arbitre sont interdits d'alcool sur les lieux de la compétition. Le contrôle d'une personne susceptible d'avoir bu peut se faire par le contrôle de l'haleine ou par analyse de sang.

*A partir de 0.1g d'alcool, tout licencié sera considéré comme dopé et pourra être disqualifié (e) et suspendu immédiatement, avec interdiction de pratiquer dans notre discipline suivant les cas, en se référant à : (l'article 12.1, et § 12.1.1 tableau des amendes et sanctions et article 13, §.13.1.1) du règlement Technique, Sportif et Disciplinaire CN NBC pour une période entre **15 jours et 24 mois** et passible d'une amende ne pouvant pas excéder **10 000.00€**.*

§.23.2 *Par produits dopants*

Tout joueur (se), coach, dirigeant, sont susceptibles de subir un dépistage de produits dopants interdits par le Code Mondial Antidopage (CMA) lors d'une compétition nationale ou internationale. Ce contrôle peut être effectué par prélèvement urinaire, sanguin, salivaire, par l'air expiré, afin de déceler les traces d'une substance interdite ou illicite dans le corps du contrôlé (e).

*En cas de contrôle positif le licencié sera considéré comme dopé, et sera disqualifié (e) et suspendu, avec interdiction de pratiquer dans notre discipline suivant le cas, en se référant à (L'article 13 Dopage §13.1.6, §13.1.7, §13.1.8, §13.1.9, §13.1.10, Tableaux des règles et sanctions pour usages de produits dopants) du règlement Technique, Sportif et Disciplinaire du CN NBC à moins qu'il puisse donner la preuve de sa non-culpabilité, il encourt suivant les multiples cas une suspension qui peut aller de la suspension de, **6mois et à vie** et d'une amende ne pouvant pas excéder **45 000.00€***

§.23.3 *Information complémentaire sur la mise en application des sanctions*

Comme précisé dans les §.8.3, §.22.2, §.23.1, les sanctions sont appliquées immédiatement, il est évident que si la sanction intervient dans les derniers jours du calendrier sportif du CN NBC ou du CSD, de la compétition ou le fautif (ve) aura été suspendu, le reliquat de la sanction sera reporté sur le début de la saison suivante de cette même compétition.

Article 24 *Trousse de premiers soins*

Une trousse de secours et de premiers soins doit être présente sur chaque quillier. Les arbitres vérifieront avant chaque rencontre la présence de cette trousse et la date de péremption des produits qui s'y trouvent. Décision adoptée à l'unanimité par le CN NBC le 08 septembre 2013.

Article 25 *Connaissance du règlement*

Ce règlement sera mis en ligne dès son approbation sur le site de la FFBSQ onglet Ninepin Bowling Classic, index règlements.

Les membres du Comité National NBC ainsi que les Présidents et les arbitres des CD et CSD seront informés de cette mise en ligne. Il en sera de même lorsqu'il y aura modification de ce dit règlement. Les clubs seront informés par le Président de leur CSD. Tous les clubs qui s'engagent, le font en connaissance de cause et doivent se plier aux exigences de ce règlement sous peine de sanctions qui peuvent aller jusqu'à l'éviction de ces championnats de France.



FFBSQ COUPE DE FRANCE FEMININE ET MASCULIN CN NBC

Article 26 CAHIER DES CHARGES de la DEMI-FINALE et de la FINALE.

Répartition des tâches pour l'organisation de la manifestation

CN NBC La demi-finale et la finale de la Coupe de France Féminine et Masculin relève de la compétence du CN NBC.

- §.26.1
- *Il fixe la date de la compétition.
 - *Il veille à ce que la compétition soit attribuée au CSD organisateur suivant l'ordre établi
 - *Il fournit sur demande les diplômes
 - *Il reverse une participation aux frais de réception de la finale au CSD organisateur
 - *Il fait parvenir au CSD organisateur les récompenses dont il a la charge.
 - *Il fait procéder au tirage au sort de la demi-finale et de la finale de la coupe de France féminine et Masculin lors d'une réunion du CN NBC ou lors d'une compétition nationale.

* * * * *

- CTN** §.26.2
- *Fait parvenir aux CSD les demandes d'engagement.
 - *Enregistre la participation des équipes et les frais d'engagements par chèque à l'ordre de FFBSQ CN NBC.
 - *Transmet au trésorier du CN NBC les frais d'engagement des clubs.
 - *Etablit le tour préliminaire et les tours éliminatoires par tirage au sort.
 - *Envoie aux CSD et aux clubs participant les résultats de chaque tour éliminatoire.
 - *Procède au tirage au sort de la demi-finale et de la finale et le diffuse aux CSD et au club organisateur

Les

* * * * *

- CSD** §. 26.3 * Font parvenir le tirage au sort aux clubs des équipes qualifiées de leur CSD reçu de la CTN

* * * * *

- CSD** §.26.4 * Désigne le club organisateur.
- Organisateur**
- *Etabli le planning de la manifestation et le communique aux CSD, aux clubs qualifiés et à l'organisateur.
 - *Désigne les arbitres pour la compétition. (2 arbitres par prise de poste).
 - *Est en charge du secrétariat, Il enregistre les compositions d'équipes et les communique à l'arbitre principal.
 - *Il effectue le tirage au sort des passages des joueurs
 - *Présente les joueurs (ses) à l'échauffement et annonce leurs résultats individuels.
 - *Envoie les invitations aux personnalités (Départementales, Nationales).
 - *Assure la remise des récompenses.
 - *Fait de la publicité par l'intermédiaire des médias.
 - *Prépare sur ordinateur le programme de la compétition.
 - *Offre les récompenses annexes aux équipes
 - *Prévoit l'hymne National pour la remise des récompenses.
 - *Envoie les résultats définitifs et complets de la compétition.

* * * * *

ARBITRES * Arbitre principal, contrôle les pistes et installations.

- §.26.5
- *Contrôle les licences des équipes.
 - *Assiste au tirage au sort des ordres de passage des équipes et des joueurs (ses).
 - *Délègue la répartition des tâches aux arbitres de la compétition
 - *Procède à la lecture des résultats lors de la remise des récompenses

* * * * *

- CLUB** §.26.6 * Doit assurer l'intendance pour les repas, le samedi midi, samedi soir et dimanche midi.
- Organisateur**
- *Communique aux Présidents des CSD, les fiches d'inscription pour les repas, le menu et le prix..
 - *Fournit une liste d'hôtels susceptibles d'intéresser les clubs des CSD extérieurs
 - *Fait des affiches, et les communique aux CSD et aux clubs de Bowling Classic pour affichage.
 - *Met à disposition les pistes, et le matériel dans un très bon état.
 - *Assure la tenue des pupitres de marquage,
 - *A l'obligation de pouvoir fournir des boules à trous, si nécessaire.
 - *Prévoit le nettoyage des plateaux de réception de quilles tous les 2 tours,
 - *Prévoit une personne pour le cas d'intervention mécanique, (*démêlage, casse de quille ou de corde etc*)
 - *Fait apparaître les résultats soit sur écran déporté ou sur affichage tableau.
 - *Met à l'entrée du quillier le drapeau Français, Européen et celui de son Canton, département ou région.
 - *Décore le quillier.
 - *Prévoit une sonorisation.
 - *Prévoit un podium pour la remise des récompenses.
 - *Doit posséder une trousse de secours et de premiers soins, avec les produits dans la date de péremption.
 - *Peut offrir, s'il le souhaite des récompenses annexes individuelles.
 - *Est chargé des invitations des personnalités (Communales, sponsors etc.)
 - *Offre le pot de l'amitié, après la remise des récompenses.